

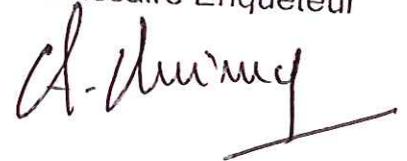
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Service territorial
de l'architecture
et du patrimoine
de la Charente

Affaire suivie par Manon Hansemann
manon.hansemann@culture.gouv.fr

Réf : MH/DM

VU
Le commissaire Enquêteur



Moulin de La Courade
Rapport de présentation

La commune de La Couronne, située à proximité d'Angoulême, fait l'objet d'un développement urbain important, avec de multiples foyers de construction aux densités variables, assorti d'un mitage des terroirs. Les abords des monuments historiques n'échappent pas à ce constat.

Compte tenu du développement urbain de la commune et des aménagements ferroviaires anciens et en cours dans la partie sud de la commune, ainsi que des enjeux parfois limités de certains espaces protégés par rapport aux abords des monuments, il est apparu opportun de proposer la création de Périmètres de Protection Adaptée spécifiques dès la protection au titre des Monuments Historiques pour le Moulin de La Courade.

Le Moulin de la Courade (photo n° 1) est situé dans la vallée de La Boëme, au sein d'une plaine à dominante naturelle et agricole, largement ouverte sur sa moitié ouest (photo n° 2) mais plus arborée sur sa moitié est (photo n° 3).

Sa frange orientale est cantonnée à moins d'une centaine de mètres par la voie de chemin Paris-Bordeaux (photo n° 4). L'habitat ancien se limite principalement aux hameaux de La Courade (situé au nord-est et au delà de ce tracé linéaire) et par celui de Tuteboeuf au sud (photo n° 5).

L'urbanisation récente se matérialise surtout aux abords immédiats du monument par un linéaire d'une demi-douzaine de pavillons et par des bâtiments industriels entre le hameau de la Courade et la voie de chemin de fer (photo n° 4).

Enfin, la réalisation de la bretelle sud du raccordement de la ligne de la LGV à la ligne existante (destinée à desservir la gare d'Angoulême) engendre une modification radicale de l'environnement : la voie emprunte une estacade matérialisée par un ouvrage d'art en béton haut de 6 mètres et long de 600 mètres, prolongée par un talus empiétant au nord-ouest sur les logements ouvriers du domaine du Moulin de La Courade (photo n° 5 à n° 8).

Le périmètre modifié se cantonne donc à la voie de chemin de fer existante à l'est, à l'estacade de la LGV au nord-ouest, et au ruisseau de la Boëme (incluant le hameau de Tuteboeuf) au sud-ouest.

Périmètres de protection modifiés relatifs au Moulin de La Courade



Photo n°1

Moulin de La Courade, cour intérieure. Vue vers l'ouest.



Photo n°2

Plaine de la vallée de La Boème et Moulin de La Courade en 2008 avant les travaux LGV . Vue vers l'est.



Photo n°3

Plaine de la vallée de La Boëme en 2008 avant les travaux LGV . Vue vers le nord-ouest

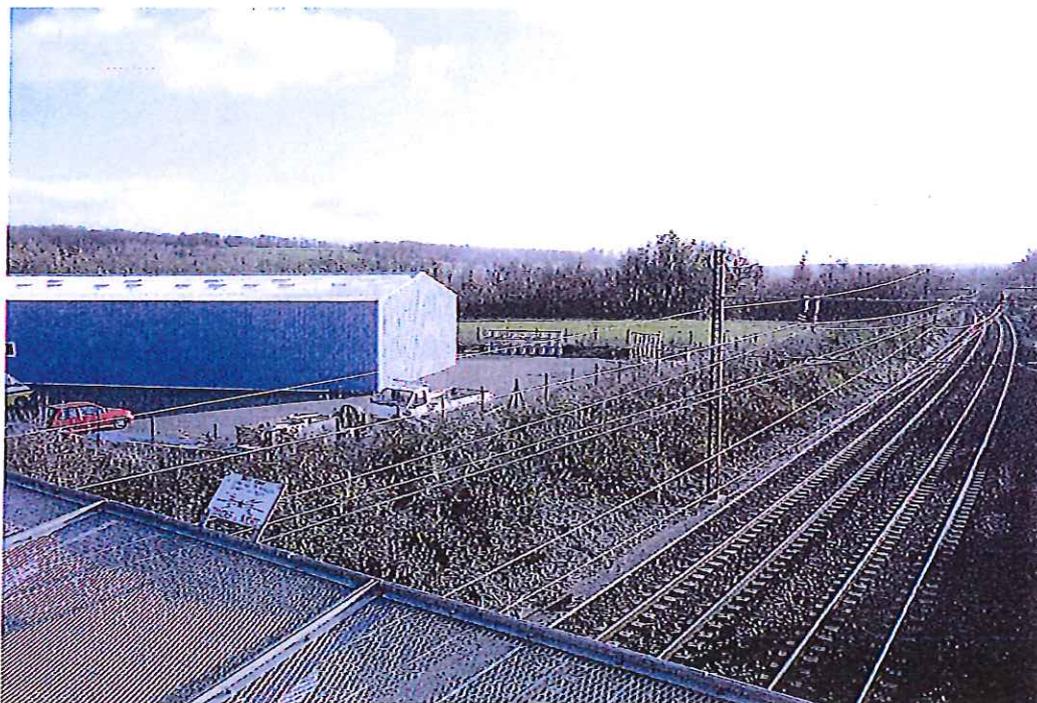


Photo n° 4

Ligne de chemin de fer Paris-Bordeaux et bâtiments industriels. Vue vers le sud.



Photo n°5

Hameau de Tuteboeuf et ruisseau de la Boëme. Vue vers le sud-est.



Photo n°6

Moulin de la Courade. Logements ouvriers et travaux de la LGV en 2013.
Vue vers le nord-est.



Photo n°7

Moulin de la Courade. Travaux de la LGV en 2014 au abords immédiats de l'édifice.
Vue vers le sud-ouest.



Photo n°8

Plaine de la vallée de La Boème et Moulin de La Courade en 2013 pendant
les travaux LGV. Vue vers le sud-est.